



Règlement de sélection VAR 2026

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

CAFERUIS

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Accès à la sélection

La formation préparant au diplôme du CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant les conditions prévues selon l'arrêté du 31 août 2022.

- Justifier d'un **diplôme** délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 **du code de l'action sociale et des familles** classé au moins au **niveau 5** du cadre national des certifications professionnelles;
- Justifier d'un **diplôme**, certificat ou titre inscrit au **répertoire national des certifications professionnelles** classé au moins au **niveau 6** du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un **diplôme** délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au **niveau 5** du cadre national des certifications professionnelles et justifier d'une **expérience professionnelle de deux ans** réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.;
- Justifier d'un **diplôme** délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au **niveau 4** du cadre national des certifications professionnelles et justifier **d'une expérience professionnelle de quatre ans** réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

L'admission de droit

La réglementation d'août 2022 relative au CAFERUIS autorise l'admission de droit en formation pour les candidats titulaires d'un contrat d'apprentissage.

Information du candidat

Tout candidat souhaitant s'inscrire aux épreuves de sélection sera informé des conditions relatives au passage des épreuves et des dates, soit par voie électronique soit par la mise à disposition de brochures.

Le candidat s'inscrit dans le centre de formation enregistré de son choix. Ce centre de formation est son interlocuteur. La liste des candidats inscrits à la sélection sera transmise au centre de formation en charge de l'organisation des épreuves de sélection pour le compte de l'inter centres.

Modalités d'inscription et composition du dossier de candidature

Ce dossier doit être composé :

- D'une fiche d'inscription à la sélection ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels
- D'une note de 4 à 6 pages rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentés :
 - un exposé des motivations ;
 - une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation ;
 - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- Pour finaliser votre inscription à l'épreuve d'admission, vous devez également créer votre espace personnel via le lien suivant <https://gestion.iests.com/kernel/form/inscription-etudiant> puis inscrivez-vous à la session CAFERUIS et complétez votre dossier.
- Effectuer le règlement de 160 € des frais de de sélection par le biais du paiement en ligne sur votre espace personnel.

Le dossier de candidature doit être adressé au pôle admission par voie électronique à vanessa.andre@hetis.fr

Dates de sélection 2026

Date limite dépôt de dossier : **30 Novembre 2026**

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions des articles 25 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Recevabilité du dossier

Le centre de formation informe le candidat, par courrier motivé, dans un délai d'un mois à compter de la clôture des inscriptions, de l'irrecevabilité du dossier au regard des conditions requises d'accès à la formation CAFERUIS

Conditions de remboursement des frais de sélection

Toute annulation d'inscription, avant la date de sélection, entraînera des frais de gestion mais les frais de sélection peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel. Le candidat pourra prétendre à un remboursement en cas de force majeure définie comme un élément extérieur, imprévisible, irrésistible et dûment justifié par courrier recommandé avec A/R.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA SELECTION

Les modalités de réalisation de la sélection

Le directeur du centre de formation en charge de l'organisation des épreuves de sélection, ou son représentant s'assure de leur bon déroulement.

Les jurys dressent un procès-verbal des conditions de déroulement de la sélection.

Les modalités de sélection sont organisées conformément à l'arrêté du 31 août 2022.

L'épreuve de sélection

L'épreuve de sélection est **une épreuve orale en distanciel ou en présentiel**.

L'épreuve orale d'une durée de trente minutes, est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

L'entretien porte sur la note synthétique de 4 à 6 pages **rédigée et dactylographiée** par le candidat.

Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

Cette épreuve se déroule en distanciel ou en présentiel.

CONVOCATION AUX EPREUVES

La convocation écrite aux épreuves de sélection est envoyée au candidat par courrier électronique. Seule la convocation écrite a valeur de convocation officielle. Elle précise le lieu, les modalités, la date et l'heure des épreuves.

La convocation mentionne l'obligation de présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) au début de chaque épreuve, que celles-ci se tiennent en présentiel ou distanciel.

Le candidat se présentera à l'épreuve, muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il ne pourra accéder aux épreuves et les frais de sélection ne seront pas remboursés.

ADMISSION DES CANDIDATS

Commission d'admission et résultat du candidat

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement de formation après avis de la commission d'admission. Cette commission comprend, outre le directeur d'établissement de formation, le responsable de la formation, des enseignants ou des formateurs de l'établissement. Elle peut comprendre un professionnel titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

Cette commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et la durée de leur parcours de formation au regard des éventuelles dispenses de formation et de certification et/ou des allègements de formation autorisés par le directeur de l'établissement de formation.

Communication des résultats

Chaque candidat recevra par courrier signé du responsable de formation ses résultats de sélection. Seul ce courrier aura une valeur officielle.

La durée de validité de la sélection est fixée à 5 ans.

SITES DE FORMATION

Nice

HETIS – NICE
6 rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice Cedex

Draguignan

*HETIS - CAMPUS VAR
102 Parvis Alphonse Gillet
Avenue Philippe Seguin
83300 Draguignan*

Fiche d'inscription

Sélection CAFERUIS

Etat civil

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Mail : Tél. : |___|___|___|___|___|

Niveau d'étude à l'entrée en formation

- ☐ Niveau 4 Baccalauréat (anciennement IV)
- ☐ Niveau 5 DEUG, BTS, DUT, DEUST (anciennement III)
- ☐ Niveau 6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise (anciennement II)
- ☐ Niveau 7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (anciennement I)
- ☐ Niveau 8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches (anciennement I)

Diplôme le plus élevé

Projet de formation

- ☐ Formation globale : 400 h de formation
- ☐ BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale : 150 heures de cours
- ☐ BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale : 100h de cours
- ☐ BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale : 60h de cours
- ☐ BC4 : contribuer au projet d'établissement ou de service : 90h de cours

Situation actuelle

☐ Salarié

En poste de : ☐ Cadre ☐ Non Cadre

Dans le secteur : ☐ Social ☐ Médico-social ☐ Sanitaire ☐ Autre secteur

Employeur :

☐ Profession libérale

☐ Demandeur d'emploi

Mode de financement envisagé : Cochez la ou les cases

Modes de financement	Formation globale	BC1	BC2	BC3	BC4
Prise en charge personnelle					
CPF					
Conseil Régionale					
Employeur					
Transition Pro PACA					
ANFH					

Je joins à ma fiche d'inscription :

- ☐ un curriculum vitae ;
- ☐ une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels
- ☐ une note tapuscrite (sur clavier) de 4 à 6 pages rédigée dans laquelle sont présentés :
 - un exposé des motivations ;
 - une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation ;
 - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de directeur
- ☐ Le règlement de 160 € par le biais du paiement en ligne sur votre espace personnel.

